

Déclaration CE de conformité

au sens de la directive Machines 2006/42/CE et de ses modifications.
Composant de sécurité selon l'article 2 c

Nous déclarons que le composant de sécurité

Capot de protection et d'aspiration S 315

Numéro de série : de S 3150-260001 à 260500

(Remarque : les chiffres « 26 » correspondent à l'année en cours)

est conforme aux dispositions de la directive Machines CE susmentionnée
(exigences essentielles de santé et de sécurité).

Le capot de protection et d'aspiration S 315 est un dispositif à fermeture automatique destiné à recouvrir la lame de scie (max. Ø 315 mm) sur les scies circulaires sur table et les scies à format.

Le capot de protection et d'aspiration S 315 doit être monté conformément aux indications du mode d'emploi et du plan de montage.

Normes harmonisées appliquées :

- Sécurité des machines à bois ;
- Scies circulaires sur table EN ISO 19085-9:2019
- Scies à format EN ISO 19085-5:2017

Responsable de la constitution du dossier technique conformément à l'annexe VII A de la directive 2006/42/CE :

Meyer BlechTechnik AG
Schutztechnik
Feldstrasse 30
CH-6022 Grosswangen



Erich Meyer, Direction

Grosswangen, 15.12.2025